



## Locataires- charges non récupérables demandées

Par **Dema**, le **30/11/2015** à **00:05**

Bonjour,

Nous sommes locataires, nous avons reçu la régularisation de charge pour l'année écoulée. Sont inclus dans ce montant des charges la prime de départ à la retraite de la gardienne ainsi que les charges fiscales associées. Il semble que ces charges ne soient pas récupérables auprès des locataires. Pouvez-vous nous le confirmer? Nous avons demandé à plusieurs reprises d'avoir un réajustement du montant de régularisation des charges sans aucune réponse de la part du bailleur. Hier nous avons reçu un recommandé nous demandant de payer l'intégralité des charges dans les 48h et menace de faire appel a un huissier dont les frais seraient à notre charge. Devons nous payer et contester ensuite? Si nous refusons de payer ces charges abusives, devront nous payer les frais d'huissier? merci d'avance pour votre retour